Motion 3078

Sauvons le Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge !

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

– que Genève est la capitale de l'action humanitaire et de la diplomatie multilatérale ;
– que l'action humanitaire fait partie de l'ADN, de l'histoire et du patrimoine genevois ;
– que le Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (MICR) est parmi les musées les plus visités par les touristes ;
– que le MICR fournit un travail considérable de médiation culturelle et se renouvelle sans cesse pour faire connaître les enjeux liés à l'action humanitaire auprès de tout type de public ;
– que le MICR a une importance locale, mais aussi nationale et internationale ;
– que le MICR fêtera, en 2028, ses 40 années d'existence ;
– le subventionnement tripartite du MICR (canton de Genève, privés et Confédération) ;
– que le MICR avait, jusqu'à cette année, le plein soutien de la Confédération ;
– que le subventionnement fédéral du MICR constitue près d'un quart du budget total de ce dernier ;
– que la Confédération souhaite transférer, dès 2027, le subventionnement du musée du Département fédéral des affaires étrangères à l'Office fédéral de la culture ;
– l'intention affichée de la Confédération de mettre un terme au subventionnement dans sa forme actuelle du MICR d'ici deux ans ;
– que la suppression ou du moins la forte diminution de cette subvention fédérale ferait courir au musée un important risque de fermeture dès 2027,

invite le Conseil d'Etat

– à tout faire pour que la Confédération ne supprime ni ne modifie l'aide financière qu'elle accorde actuellement au MICR ;
– à tout mettre en œuvre pour faire en sorte que le MICR puisse poursuivre ses activités de manière pérenne et rester ouvert.

Votée le 13 décembre 2024